Informations à fournir lors d'un signalement à la DPJ

Ce document vous permet de regrouper les informations à transmettre lors d'un signalement au directeur de la protection de la jeunesse.

Si vous pensez qu'il y a un risque imminent pour la sécurité de l'enfant ou d'autres personnes, contactez immédiatement les services d'urgences.

Date du signalement	
Nom de l'enfant	
Date de naissance	
Adresse à la maison	
Noms des parents/tuteurs légaux	
Numéro de téléphone des parents	

Informations sur le contexte familial et de garde (nom du milieu de garde, depuis quand l'enfant fréquente le service de garde, votre lien avec l'enfant, noms et âge des frères et sœurs, états civils des parents, tuteurs légaux, nombre et nom des personnes vivant à l'adresse principale et liens avec l'enfant, statut de santé de l'enfant, présence de handicaps…)

Secrétariat à la condition féminine
Québec

Éléments menant au signalement (Décrivez les faits rapportés ou observés en vous appuyant sur des dates, si possible. Indiquez la présence de marques ou de blessures, s'il y a lieu. Décrivez les comportements observés chez l'enfant, chez le parent victime et chez le parent violent. Décrivez vos préoccupations en lien avec les conséquences sur les besoins de l'enfant (aide-mémoire). Détaillez vos inquiétudes pour la sécurité de l'enfant et du parent victime.)